

Arrêté du 14 août 2002 autorisant au titre de l'année 2002 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'agents techniques de l'environnement

NOR : *DEVG0210291A*

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire en date du 14 août 2002, est autorisée au titre de l'année 2002 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'agents techniques de l'environnement.

Le nombre total des places offertes à ce concours sera précisé ultérieurement.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 22 septembre 2002.

Les dates des épreuves, la liste des centres d'examen, la composition du jury ainsi que la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable.

Nota. - Les candidats peuvent obtenir toutes les informations relatives aux inscriptions sur : www.environnement.gouv.fr/ministere/recrutement.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser au ministère de l'écologie et du développement durable (direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales, bureau du personnel des établissements publics, des statuts et du dialogue social), 20, avenue de Ségur, 75302 Paris 07 SP (téléphone : 01-42-19-11-88 ou 01-42-19-11-96).